

5. Dans les poules et les paris, la poule est bonne pour tous les chevaux qui partent dans la course ; mais pour ceux qui ne partent pas, l'argent doit être retourné à l'acheteur.

6. Dans les courses, « Joue ou Paye, » les paris d'en dehors ne sont pas Joue ou Paye, à moins que convenus ainsi entre les intéressés.

7. Tous les paris sont nuls par la mort de l'un des intéressés ; mais dans le cas qu'un cheval mourrait, les paris faits sur lui Joue ou Paye sont bons.

8. Si un pari est fait sur un nombre quelconque de courses de file et qu'il y ait une course morte, les courses ne sont pas de file et celui qui a parié sur les courses de file, perd.

9. Si les Juges déclarent une course nulle et de nul effet, çà affecte les paris comme dans le cas d'une course morte quant à gagner dans les courses de file.

10. Quand les courses ont lieu et que quelqu'un parie qu'une course sera faite en deux minutes et trente secondes et qu'elle est faite en deux minutes et trente secondes ou moins, il gagnera. Si quelqu'un parie qu'ils battront deux minutes et trente secondes et qu'ils font exactement deux minutes et trente secondes, il perdra ; mais s'il prend deux minutes et trente secondes contre la lutte, et qu'ils font exactement deux minutes et trente